



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

Electronique **Mardi 23 janvier 2024**

Président : M. Michel NAGEOTTE

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Thierry CORROYER – Gérard GEORGES - Michel MALIVERNAY – Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais.

REGLEMENT TERRAIN IMPRATICABLE

L'impraticabilité du terrain est définie :

- soit par les critères retenus par les Lois du Jeu,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire privé,
- soit par la production d'une interdiction par le propriétaire public pour respecter le protocole d'accord entre l'Association des Maires de France (AMF) et la FFF (Ligue et Districts).

La commission Régionale Sportive rappelle qu'il existe trois types de procédure en fonction des situations sur lesquelles s'appuyer :

- Procédure N°1 : jusqu'au vendredi 16 heures
- Procédure N°2 : le vendredi après 16 heures
- Procédure N°3 : pour les rencontres programmées en semaine doit se fier aux procédures 1&2.

De plus, nous vous rappelons qu'il existe des cas spécifiques lors des annulations de match :

1. Annulation de lever de rideau
2. Annulation générale

Une équipe senior qui aura deux matches à jouer, à domicile, en retard sur son calendrier suite à des impraticabilités de son installation, devra obligatoirement trouver un terrain de remplacement en cas de toute nouvelle indisponibilité de cette même installation ; à défaut le club devra se déplacer chez l'adversaire.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 26171650 : R1 Herbelin groupe B : JURA LACS FOOT – BRESSE JURA FOOT du 4 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 3 février 2024 à 17h00 au stade municipal 1 à Orgelet.

Match n° 25927502 : R2 groupe D : JS LURE – GRANDVILLARS 2 du 18 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 20h00 au stade Sébastien Carrey à Lure.

Match n° 26631027 : R3 groupe D : JURA LACS FOOT 2 – BRESSE JURA FOOT 2 du 4 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 3 février 2024 à 15h00 au stade municipal 1 à Orgelet.

Match n° 25931339 : R3 groupe E : VAL DE LOUE – NOIDANAIS 2 du 28 janvier 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le dimanche 28 janvier 2024 à 14h30 au stade Michel Roy à Vesoul.

Le match retour du 14 avril 2024 se déroulera à Val de Loue.

Match n° 25931346 : R3 groupe E : FRASNE – RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2 du 4 février 2024

La commission prend connaissance de l'accord entre les deux clubs pour inverser la rencontre le dimanche 4 février 2024 à 14h30 au stade des Chaillaux 2 à Rioz.

Le match retour du 5 mai 2024 se déroulera à Frasne.

1.2 – COUPE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

La commission sportive demande aux clubs de Louhans Cuiseaux, CA Pontarlier et ASPTT Dijon de faire jouer leur **équipe B** pour la rencontre de 1/32^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté programmée le week-end des 10/11 février 2024.

En raison de la programmation d'un match en retard du championnat N3 par la FFF, la commission décide de reporter les rencontres suivantes à UNE DATE ULTERIEURE :

- 27768285 : JOIGNY – DIJON FCO 2
- 27768802 : BAVILLIERS – FC SOCHAUX MONTBELIARD

Match n° 27768385 : 1/32^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté : COTEAUX DE SEILLE – VALDAHON-VERCEL du 11 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 10 février 2024 à 18h00 au stade Simon Guyetand à Domblans.

Match n° 27768799 : 1/32^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté : MONTFAUCON MORRE GENNES – 4 RIVIERES 70 du 11 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 10 février 2024 à 17h00 au stade intercommunal à Gennes.

Match n° 27768804 : 1/32^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté : GRANDVILLARS – MORTEAU MONTLEBON du 11 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 10 février 2024 à 14h00 au stade Léon Gelot à Grandvillars.

Match n° 27768296 : 1/32^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté : USC PARAY – EF VILLAGES du 11 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 10 février 2024 à 18h00 au stade des Sables 1 à Paray-le-Monial.

1.3 – COUPE INTERSPORT

La commission décide de reporter les rencontres suivantes à UNE DATE ULTERIEURE :

Coupe Intersport :

- Groupe A :
 - 26797860 : ASPTT DIJON 2 – AJ AUXERRE 3

- Groupe B :
 - 26797903 : JURA LACS 2 – LOUHANS CUISEAUX 2

- Groupe C :
 - 26798108 : RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2 – PONTARLIER 2

L'équipe de JURA DOLOIS 2 étant exempt, la commission décide d'avancer la rencontre en retard programmée le 2 mars 2024 au DIMANCHE 11 FEVRIER 2024 :

- 26798104 : JURA DOLOIS 2 – RIOZ/ETUZ/CUSSEY 2

JEUNES

1.3 – CHAMPIONNATS

Match n° 26311594 : U18R1 Laser Game Evolutioun : FC CHALON – ASPTT DIJON du 25 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour disputer la rencontre le mardi 27 février 2024 à 14h00 au stade Léo Lagrange 3 à Chalon sur Saône.

1.4 – COUPE U18 CREDIT AGRICOLE

Match n° 27223206 : Coupe U18 Crédit Agricole : GJ MONTS ET VALLEES – ST VIT du 18 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le samedi 17 février 2024 à 16h00 au stade intercommunal à Gennes.

2- FEMININE

2.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Match n°27779785 : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : 1^{er} Tour : ALC LONGVIC 2 – ALC LONGVIC 1 du dimanche 25 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le vendredi 23 février 2024 à 20h00 au Stade Maurice Colson 2.

Match n°27779786 : Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine : 1^{er} Tour : AUXERRE STADE 2 – AUXERRE STADE 1 du dimanche 25 février 2024

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour avancer la rencontre le dimanche 28 janvier 2024 à 10h00 au Stade Abbé Deschamps A5 à Auxerre.

2.2 – REGIONAL 1 FEMININE

À la suite de l'élimination du club AS CHATENOY 1 en Coupe Bourgogne Franche Comté Féminine et à la modification du match d'AUXERRE STADE 1 initialement prévu le 25.02.2024.

La commission décide de reprogrammer au Dimanche 25 Février 2024 :

- Régional 1 Féminine :
 - Journée 10 : AS CHATENOY LE ROYAL – AUXERRE STADE

Mail du Racing Besancon :

La commission ne peut pas donner un avis favorable à la demande du club pour reporter leur journée de championnat R1F le dimanche 4 février 2024 contre US BLANZY FEMININE.

Les compétitions Ligue étant prioritaire sur les compétitions Districts mais également au vu du nombre important de match en retard de l'équipe recevante.

3- FUTSAL

3.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

Match n°27780045 : Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal : 1^{er} tour : SPORTING BESANCON FUTSAL 2 – MONTFAUCON MOR.GEN. du 22 janvier 2024

La commission prend connaissance du mail District du Doubs Territoire de Belfort concernant l'organisation du 3^{ème} tour du Futsal Seniors Féminine.

La commission décide de reporter la rencontre au Lundi 12 février 2024 à 21h15 au gymnase Diderot à Besancon.

Match n°27780044 : Coupe Bourgogne Franche Comté Futsal : 1^{er} tour : AMANCE CORRE POLAINCOURT – CA PONTARLIER du 26 janvier 2024

La commission prend connaissance du mail du club du CA PONTARLIER indiquant la programmation d'un match de Coupe District Futsal la veille de la rencontre de Ligue.

La commission décide de reporter la rencontre au Mercredi 14 février 2024 à 21h00 à la Salle Sportive à Amance.

3.2 – REGIONAL 1 FUTSAL


Mail du club de Château-Chinon Arleuf :

La commission prend note du refus d'engagement du club de Château-Chinon Arleuf pour monter au niveau supérieur pour la seconde partie de saison.

La commission communique la composition de la Poule A Promotion (*sous réserve des procédures en cours)

POULE A PROMOTION
ST FARGEAU
US JOIGNY
ENT. NORD YONNE
<i>exempt</i>

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football